

HONORAIRES

HONORAIRES DE LOCATION

(Pour les baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 conformément aux dispositions de la Loi ALUR du 27 mars 2014)

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **10 €/m² de surface habitable** ;
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 €/m² de surface habitable**

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **10 €/m² de surface habitable** ;
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 €/m² de surface habitable** ;
- Honoraires d'entremise et de négociation : **un mois de loyer hors charges**, duquel sont déduits les honoraires cités précédemment (honoraires de visite et honoraires d'état des lieux)

HONORAIRES DE LOCATION

(Pour les autres baux, de type commercial, professionnel, de droit commun)

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

- Honoraires de recherche de locataires (visite, négociation, état des lieux d'entrée) : **un mois de loyer T.T.C.**
- Honoraires de rédaction du bail : **550 T.T.C.**
-

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du bailleur :

- Honoraires de recherche de locataires (visite, négociation, état des lieux d'entrée) : **un mois de loyer T.T.C.**
- Honoraires de rédaction du bail : **550 T.T.C.**

GESTION DE LOCATIONS VIDES OU MEUBLEES

(tarif applicable à compter du 01/01/2017)

✓ Honoraires à la charge du propriétaire (calculés sur toutes les sommes facturées aux locataires) :

Gestion pour un lot loué en vide : **8,00 % T.T.C., soit 6,67 % H.T.**

Gestion pour deux lots et plus loués en vide : **7,00 % T.T.C., soit 5,83 % H.T.**

Gestion pour un lot meublé : **9,00 % T.T.C., soit 7,50 % H.T.**

Assurance garantie des loyers pour un lot : **2,50 % T.T.C., soit 2,08 % H.T.**

VENTE

Honoraires sur prix de vente à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le type de mandat :

Villas et appartements :

- Ventes dont le prix est supérieur à 50.000 € : **6% T.T.C.**
- Ventes dont le prix est inférieur à 50.000 € : **3.000 € T.T.C. (forfait)**

Terrains :

10% T.T.C.

Murs commerciaux :

10% T.T.C.

Les prix de vente indiqués incluent les honoraires de l'agence

AVIS DE VALEUR ECRITS – VENTE ou LOCATION

Appartements :

- Jusqu'à 2 pièces principales : **100 € T.T.C.**
- 3 pièces principales et plus : **140 € T.T.C.**

Villas :

- Jusqu'à 160 m² habitables : **160 € T.T.C.**
- Plus de 160 m² habitables : **190 € T.T.C.**

Terrains :

180 € T.T.C.